

**Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – SUD (111-61)**  
**Compte-rendu de la rencontre du 19 et 20 mars 2024**  
**Rencontre en visio-conférence sur la plateforme Zoom**

Liste des présences<sup>1</sup> :

Organisation	Représentant-e-s	Présence 19	Présence 20
Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synnott		
Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.	Ronald Cormier	X	X
Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	Samuel McInnis Major	X	X
Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Simon Gosselin		
Bois CFM (coopérative forestière Matapédia)	Simon Roy		
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapcal)	Jean-François Desbiens Vanessa Bouffard Thibault	X	
Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin		X
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Julie Leblanc Catherine Dutil	X X	X X
Conseil régional de l'environnement GIM	Mia Larochelle Christian Besnier	X	X
Coopérative forestière de la Gaspésie	Marilou Légaré		
Damabois Division Cap-Chat	Denis Bernier Geneviève Bernier		
Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	Michel Desrosiers		
Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels		
Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Mathieu Vallière		
Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Antoine Gagnon-Poiré	X	
Gaston Cellard inc	Pierre-Luc Desjardins		
Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché Larocque Steve Leblanc	X	X
Groupe Lebel	François Godin	X	X
Groupement agroforestier de la Ristigouche	François Bélanger		
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	Pierre-Luc Desjardins		
Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	*		

Préparé par Geneviève Hamelin  
2024-03-20

MRC Avignon	Laurent Nadeau	X	X
MRC Bonaventure	Dany Voyer Christian Grenier	X	X
MRC de la Matapédia	Mario Turbide Serge Malenfant		
MRC de la Matanie	Eugénie Arseneault	X	X
Multi Cèdre	Marc-André Robert		
Pourvoirie Falls Gully (lacs Robidoux)	Stéphane Cloutier		
PRAU Gesgepegiag	Ken Arseneault Éric Boudreau	X	X
PRAU Listuguj	Martin Cummings		
Regroupement des MRC de la Gaspésie	Dany Scott	X	X
Rosario Poirier inc.	Luc Poirier		
Sentier international des Appalaches	Jean-Pierre Gagnon Jean-Marc Hardy		
Société Cascapédia inc.	Marc-André Bernard Éric Boudreau	X X	X X
Société de restauration et de gestion de la Nouvelle	Louis Laflamme		
Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie	Claude Fecteau		
Uniboard Canada	Jérôme Pelletier		
Yoland Laflamme inc.	Charles-Philippe Laflamme		

**Présences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :** Steve Bujold, Marc-André Delorme

**BMMB :** Emmanuel Gendron

**TGIRT :** Guillaume Berger-Richard,

**Interprète :**

<sup>1</sup> À noter que les présences en conférence virtuelle peuvent plus facilement varier durant la rencontre que lors d'une séance en présentielle. Ainsi, les gens indiqués comme présents l'ont été durant un moment lors de la rencontre mais pas nécessairement tout au long de celle-ci. N'hésitez pas à me faire d'une erreur dans les présences.

Point	Discussions
1. Ouverture de la rencontre	<p>Ouverture de la rencontre</p> <p>Un tour de table est fait</p>
2. Adoption de l'ordre du jour	<p>L'ordre du jour de la rencontre est présenté</p> <p><i><u>L'ordre du jour est adopté tel que présenté</u></i></p>
3. Adoption du compte-rendu	<p>Présentation du <a href="#">compte rendu</a> de la rencontre du 7 décembre 2023</p> <p><i><u>Le compte rendu est adopté tel que présenté</u></i></p>
4. Suivis	<p>Apporter en TGIRT Commune le questionnement concernant le point 29 de la GGE afin de favoriser les implantations-fermetures</p> <p>À suivre</p> <p><u>Samuel Garneau communiquera les photos qu'il a prises lors de la visite du peuplement sur l'état d'avancement de la défoliation dû à la TBE</u></p> <p>Les photos ont été envoyées; Marc-André Delorme les transmettra à Marc-André Bernard et Éric Boudreau.</p> <p><u>François Godin communiquera avec le ministère afin de lui partager le rapport de l'audit pour que celui-ci puisse valider la mention du commentaire</u></p> <p>Le suivi a été effectué.</p>
5. Harmonisation du plan d'aménagement forestier opérationnel V.2023-11	<p><b>Commentaires stratégiques</b></p> <p>Trois commentaires portant sur les pentes fortes à proximité des rivières à saumon et sur l'apport de sédiment par les cours d'eau intermittents.</p> <p>Ceux-ci seront rapporté en TGIRT Commune et au comité MHH au besoin.</p> <p><u>Questions et commentaires</u></p> <p>« Le système hydrique est en train de changer. Les préoccupations sont maintenant, il faut être proactifs dès maintenant. L'eau est évacuée beaucoup trop rapidement à certains endroits. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux éléments sur le feu : le prochain sujet au comité MHH sera la révision des calculs des AEC, et aussi, on vous avait proposer un atelier sur les changements climatiques et leurs effets sur le réseau hydrique et la voirie forestière. C'est toujours dans les plans, on s'engage à le faire dans les prochains mois, probablement au début de l'automne.</li> </ul> <p>« Le PAFIO doit avoir une échéance? On manque un tour de roue si on transfère cette question à dans quelques mois. »</p>

- Ce qu'on applique maintenant, ce sont des mesures prises avec la Table. Il est difficile pour le ministère ou pour une Table locale de prendre des décisions sur des questions déjà réglées. La TGIRT fonctionne par consensus. Si on change notre façon de faire, il faut documenter et faire accepter les modifications par l'ensemble des acteurs.
- C'est un enjeu qui dépasse le cadre de la 111-61; on peut voir s'il y a d'autres éléments à ajouter.
- *Concernant les vieilles forêts* : Lorsqu'il y a des signalements de vieilles forêts, le dossier est transféré à Québec et c'est là que la décision est prise, de laquelle peut découler la mise en place d'une protection. C'est la procédure en vigueur; on ne peut pas donner immédiatement un statut de protection, mais le lot est mis de côté temporairement, jusqu'à ce qu'une analyse soit faite.

### **Harmonisation des usages**

Signalement citoyen – vieux peuplement sur la Petite Cascapédia

Steve Bujold présente la fiche d'harmonisation

#### *Questions et commentaires*

« Ces sites sont-ils visés par le développement de villégiature? Tous les sites de bail ont été arpentés. S'il s'agit d'un cas d'EFE, qu'est-ce qui se passe? Ne devrions-nous pas élargir la bande de protection le long des cours d'eau? »

- Dans le cas de développement de villégiature, il y a certaines règles à respecter. S'il s'agit d'un cas d'EFE, une protection administrative sera appliquée sur ce secteur.
- Il y a des règles en place relatives au cours d'eau. Nous allons en reparler dans un point subséquent de la rencontre, pour identifier ces secteurs-là dans le calcul de possibilité forestière. Les plateaux sont en effet des milieux humides, problématiques sur le plan environnemental et financier. Une analyse est en cours à ce sujet.

« Est-ce que toutes les règles pour ce lot ont été respectées (p. ex., bande de protection de 60 m)? »

- Les lots considérés comme matures sont prescrits. Il peut toutefois arriver que certaines erreurs se glissent et que des modifications sont apportées lors de la planification fine. Dans ce cas-ci, il se peut que le polygone soit retiré, suivant l'analyse.

*La solution potentielle proposée par le MRNF est celle préconisée par la Table*

[Accéder à la fiche d'harmonisation – Vieux peuplement potentiel sur la Petite Cascapédia](#)

Travaux sylvicoles non commerciaux près du camping

Steve Bujold présente la fiche d'harmonisation.

*La solution proposée par le ministère est celle préconisée par la Table, avec l'ajout d'une contrainte d'opérations en dehors du 15 juin au 15 septembre.*

[Accéder à la fiche d'harmonisation – TSNC](#)

Bona AEC - très grande coupe de régénération

Steve Bujold présente la fiche d'harmonisation.

#### *Questions et commentaires*

« La largeur des séparateurs est-elle déjà déterminée? »

- 60 m (200 pi); c'est ce qu'on a toujours appliqué. C'est ce qu'on avait décidé à l'époque et c'est ce qui est reconnu pour jouer un rôle de protection visuelle. Ce n'est pas une mesure fixe, elle peut être modifiée.
- Il s'agit d'une forêt qui a brûlé en 1924, sur un terrain relativement plat avec des coulées. Il n'y a pas beaucoup d'affectation dans ce coin-là. La dérogation COS qu'on applique depuis plusieurs années sert à effectuer des grandes coupes dans certains secteurs pour en protéger d'autres. Il s'agit donc d'une grande aire de coupe, c'est pourquoi il est pertinent d'avoir cette protection visuelle.

« La bande de 60 m résiste-t-elle bien? À cette altitude-là, il y a de sérieux doutes que ces bandes résistent, car elles créent des corridors de vent. »

- On ne peut rien promettre dans les cas d'intempéries extrêmes, mais on peut affirmer que la plupart des bandes sont encore debout. La végétation finit aussi par s'installer, et une fois qu'elle atteint une certaine hauteur, elle joue aussi son rôle d'écran visuel.
- *Marc-André Delorme présente une photo des coupes, des bouquets et des bandes protectrices datant de février 2024*; il n'y a pas de signe que les bandes tombent particulièrement. On ne peut toutefois pas se cacher que des dégâts peuvent arriver, comme ça peut arriver dans n'importe quelle forêt. Ce qu'on voit sur le terrain, c'est que seulement une partie tombe en raison des intempéries.

« On double le secteur exploité dans cette zone, donc? Il s'agit d'un vraiment gros chantier. J'ai de la difficulté avec la notion de dérogation COS. »

- Avant, on fonctionnait en créant des chemins partout. On a arrêté puisque ça ne fonctionnait pas en Gaspésie, notamment pour le caribou. Notre façon de procéder a changé pour respecter plusieurs éléments.
- Avant 2017, il fallait étaler la récolte et laisser des 200 m de séparateur et morceler, ce qui nécessitait plus de voirie. Ce n'est pas tout balancé en matière de COS, mais il s'agit d'arbres ayant tous le même âge, mais toutes les règles et tous les VOIC sont respectés.
- Nous avons participé à un projet pilote pendant 5 ans, on parlait alors de « dérogation ». Ce n'est plus le cas maintenant, mais le terme est resté. Il s'agit du mode de répartition spatiale utilisé maintenant.
- La raison pour laquelle on coupe autant dans ce secteur, c'est que nous sommes en train de perdre ces arbres, qui sont rendus vieux. On a plus de marge de manœuvre dans l'est pour respecter la protection des vieilles forêts que dans l'ouest et dans le nord de l'unité d'aménagement.

« Que peut-on faire au sein de la Table pour répondre aux préoccupations exprimées? »

- Les éléments touchés par cette fiche sont les VOIC Qualité du milieu humide et Qualité visuelle des paysages, ainsi que la dérogation COS.
- Le comité MHH pourrait se pencher sur le sujet.
- Il y a actuellement une proposition en cours d'analyse relative aux AEC pour redéfinir les superficies.
- Tous les VOIC sur lesquels nous avons travaillé sont documentés. Le site de la TGIRT comprend énormément d'informations qui peuvent éclairer les réflexions.

« Auriez-vous pu être plus proactifs avant? Il me semble qu'il y a 20 ans, vous auriez pu en collecter un certain pourcentage, et ainsi de suite. »

- Il faut respecter les attributions, notamment de trembles. S'il y avait plus d'attribution, nous en aurions planifié plus.
- En le faisant sur plusieurs années, on crée d'autres problèmes, comme de voirie, de coûts économiques, etc. Il s'agit de la façon de procéder qui a été décidé ensemble.

- Avant, on coupait en plusieurs parcelles, mais les bandes restantes étaient pour toutes fins pratiques inutiles. Maintenant, les bandes qui sont laissées intouchées sont utiles pour la faune et d'autres raisons biologiques.

« Ces grandes coupes dans les bassins versants entraînent des problèmes de débit pour les rivières. »

« Pourrait-on placer des séparateurs à certains endroits précis, notamment dans les pentes abruptes, pour limiter les effets du vent? Il s'agit de vieilles forêts, mais y a-t-il une régénération pour protéger le sol? »

- Tout est sur la table pour la discussion. On sait que ce sont de grandes coupes, mais tous les VOIC et les règles sont respectés. Tout est possible, que ce soit un étalement dans le temps ou l'ajout de séparateurs. Plusieurs discussions tournent autour des AEC, celles-ci seront également respectées.
- On parle de tremble, mais ce n'est pas seulement du tremble. Les résineux sont toujours plus fort en proportion que le feuillu. Il y a certains secteurs où il y a une régénération, mais c'est inégal et très variable.

« Quelle est l'ampleur des sous-bassins sur laquelle sont basés les calculs? »

- *Marc-André Delorme présente la carte des sous-bassins versants*; les calculs sont faits par sous-bassin. Le sous-bassin était à l'origine presque intouché, l'AEC était à environ 7%, et maintenant, elle est à environ 30 %.
- Les coupes effectuées dans ce bassin sont situées sur un terrain à peu près plat; il y a certains ruisseaux et certaines coulées, mais la topographie est particulière comparativement au reste du territoire.

« Quand tous les critères sont respectés, mais qu'on pense qu'il pourrait y avoir des effets néfastes sur les cours d'eau, existe-t-il une façon d'émettre cette préoccupation? »

- Il y a un projet en cours, en collaboration avec la TGIRT, relativement aux AEC. Nous incitons les membres à mentionner les points qui sont vraiment névralgiques.
- Il faut aussi prendre en compte la sédimentation; le non-respect des AEC peuvent apporter des particules dans l'eau, mais il faut aussi penser à la voirie, qui a de grosses répercussions aussi.
- Cet enjeu serait donc traité par le comité Voirie, principalement. Les participants et la documentation se trouvent sur le site de la TGIRT.
- Il est difficile de déroger de ce qui a été conclu en TGIRT, mais le dossier des AEC est ouvert.

« Devrait-on laisser des bosquets ou des bouquets autour des ruisseaux pour éviter l'assèchement l'été? Y a-t-il quelque chose qui peut être fait pour protéger les têtes de ruisseaux? »

- Avec les outils qui existent maintenant, la localisation des cours d'eau est beaucoup plus facile et précise. En général, cet enjeu s'est beaucoup amélioré. Il peut y avoir des erreurs parfois, mais c'est très rare maintenant.

« Serait-il possible d'aller chercher des données réelles sur le territoire concernant les milieux humides, notamment en calculant la turbidité de l'eau et en utilisant un courantomètre avant et après la coupe pour calculer les effets réels d'une coupe sur le débit de pointe? Il y a des chercheurs qui se penchent déjà sur ce sujet et il existe de l'équipement à faible coût. Serait-il possible d'intégrer cette idée? »

- On pourrait se pencher là-dessus dans le cadre d'une harmonisation. Il serait pertinent de proposer cette idée au comité MHH.
- Le peuplement de peupliers est en train de dépérir, et avec l'augmentation de l'attribution des peupliers, certains acteurs ont besoin de ces arbres. Il ne faudrait donc pas étaler les recherches dans le temps.
- Le secteur visé n'est pas prévu à la PRAN 2024-2025, donc on pourrait effectuer l'échantillonnage à l'été 2024.

« Depuis une semaine, on parle beaucoup de milieux humides, d'hydrologie et de foresterie. Il pourrait être pertinent de tenir un colloque sur ce sujet. »

- Il y a déjà un atelier en cours d'élaboration sur l'adaptation aux changements climatiques (numéro 2), avec trois thématiques : milieux humides et hydriques, voirie et faune (à venir dans la prochaine année).
- Les acteurs seront invités à participer à l'élaboration de cet atelier.

« Il serait intéressant d'avoir un atelier sur les milieux humides non limité aux changements climatiques. De cette façon, tout le monde aurait les mêmes bases, provenant d'experts du domaine. »

- On peut en parler au comité MHH pour déterminer la meilleure formule.
- David Langlais, spécialisé en hydrogéomorphologie et ingénieur forestier au ministère, sera au prochain comité MHH. Il est possible de le contacter pour toute question.

« Serait-il possible d'attribuer une part du financement participatif à ce nouveau projet (prises de mesure sur le débit de pointe et la turbidité)? »

- Selon la somme et la rapidité d'exécution, ça pourrait être fait. Sinon, ça ira à la prochaine entente, et l'attribution du financement pourrait aller jusqu'au mois d'août. Rien n'empêche toutefois de monter le projet d'ici là.
- Selon les prévisions, le budget participatif devrait être à la hauteur de 50 000 \$, dont 20 000 \$ pour la voirie. Il resterait donc 30 000 \$ à répartir entre les différents projets et les VOIC.
- Il pourrait aussi être possible de trouver du financement ailleurs pour ce projet.

Personnes intéressées à participer à un projet de mesure du débit d'eau :

Antoine Gagnon-Poiré

David Langlais

Marc-André Bernard

Julie Leblanc

Ronald Cormier

Action : relancer les membres au sujet du projet de prises de données sur la mesure du débit de pointe.

*La solution proposée par le ministère est celle préconisée par la Table; le secteur fera potentiellement l'objet d'une recherche sur le débit de pointe et la turbidité de l'eau, et Marc-André Delorme consultera Ronald Cormier au sujet des séparateurs.*

[Accéder à la fiche d'harmonisation – Bonaventure \(AEC et très grande coupe\)](#)

Bonaventure – Paysage secteur de pêche (Rebou)

Steve Bujold présente la fiche d'harmonisation.

*Questions et commentaires*

« La bande laissée semble problématique, puisqu'aucun chemin n'est prévu à cet endroit. Il nous faudra aussi un chemin pour traverser les cours d'eau. Nous avons pensé faire un sentier de débardage, un petit tracé pour faire converger les porteurs. Le sentier serait à peu près au milieu du séparateur. Le séparateur pourrait peut-être être placé sur le cours d'eau. »

- Il y a deux ruisseaux permanents qui descendent jusqu'en bas. En appliquant un 20 m sur ces cours d'eau, il y aurait un secteur très étroit à récolter. On a vérifié, et il y a déjà un couvert qui cache le chemin déjà présent.
- Étant donné que la coupe a vraiment rapetissé et le couvert qui a repoussé, on ne voit plus la nécessité du 60 m d'écran visuel.

[Accéder à la fiche d'harmonisation – Bonaventure - Paysage](#)

Bonaventure – zone humide près de la rivière

Steve Bujold présente la fiche d'harmonisation.

*La solution potentielle proposée par le ministère est celle préconisée par la Table.*

[Accéder à fiche d'harmonisation – Bonaventure \(Zone humide près de la rivière\)](#)

Bonaventure – passerelle Big Ouest

Steve Bujold présente la fiche d'harmonisation.

*Questions et commentaires*

« Pour le chemin qui descend la montagne pour se rendre sur le plateau, il pourrait y avoir des problèmes d'érosion. »

- Il s'agirait d'un sentier de débarquement et non d'un chemin.
- Une idée serait de faire le débarquement longue distance (environ 200 m à vol d'oiseau, environ 500 m en pratique) de nuit et de nettoyer les chemins avant le matin.
- Il n'y aurait donc pas de chemin à cet endroit.
- Nous avons repéré deux endroits potentiels où passer.

*La solution potentielle proposée par le ministère est celle préconisée par la Table.*

[Accéder à la fiche d'harmonisation – Bonaventure \(Passerelle Big Ouest\)](#)

Bonaventure – paysage passerelle (seconde fiche paysage Rebou)

Steve Bujold présente la fiche d'harmonisation.

Marc-André Delorme présente la carte détaillée.

*Questions et commentaires*

« Pour la mise en place du chemin, je pense qu'il existe un risque relatif au restant de la vie du chemin, et un gros coût pour sa création. C'est trop abrupt pour faire un chemin, ce serait trop risqué. »

- C'est un bon point. On parlera sous peu d'une possibilité de débarquer sur le haut de la montagne.

« Le chemin du sud ne débarquerait pas sur la rivière? »

- C'est le même problème, il passait directement dans le cours d'eau. Nous n'avons pas trouvé d'autres propositions.



La solution proposée par le ministère est celle préconisée par la Table.

[Accéder à la fiche d'harmonisation – Bonaventure \(Paysage passerelle\)](#)

Pin rouge et LEPRE

Steve Bujold présente la fiche d'harmonisation.

*Questions et commentaires*

« Des informations provenant du ministère avaient déjà répondu aux inquiétudes. On comprend que rien n'est décidé encore. »

- Exactement. Pour l'instant, cette planification n'est pas finale. Il est possible que certains polygones soient retirés.
- Ce qui est en place actuellement respecte les ravages, l'entente paysage et le RADF, donc si quelque chose est modifié, ce sera toujours dans le respect de ces critères.

« Est-ce que le point d'évaluation du paysage est depuis le haut de la montagne? »

- Probablement qu'une partie des coupes prévues seront éliminées, certaines seront des coupes partielles, mais sûrement qu'il y aura quand même des coupes visibles, dans une faible mesure.
- Le calcul a été effectué à l'époque de l'entente GIRN : l'encadrement visuel n'est pas calculé à un point précis mais sur une multitude de point. Il est considéré sur l'ensemble du secteur.

« Il y a un polygone traversé par un ruisseau Est-ce que cet enjeu sera abordé ailleurs, dans un autre contexte? »

- Cet enjeu est au programme du comité MHH; il s'agit de la planification brute, le fin découpage n'a pas encore été fait.
- Puisqu'il s'agit d'un cours d'eau permanent, le 20 m sera respecté.

La solution proposée par le ministère est celle préconisée par la Table, celle-ci est conditionnelle à la vérification par la géomatique du MRNF du respect des normes de paysage en s'assurant que le paysage est considéré depuis la montagne; la MRC sera contactée si ce n'est pas le cas.

[Accéder à la fiche d'harmonisation – Pin Rouge](#)

Lac Paradis et secteurs des lacs St-Louis

Steve Bujold présente la fiche d'harmonisation.

*Questions et commentaires*

« La solution est intéressante, parce que présentement, si vous mettez sur la table de faire une proposition de protection de 300 m, on limitera les répercussions pour le niveau d'eau et on aura une meilleure protection des cours d'eau. »

« Il est difficile de faire un suivi sur les délais. Pour le plan de développement récréotouristique, si on n'a pas de nouvelles, on pourrait peut-être prolonger l'échéance de mars 2025. »

- On travaille en collaboration, et le secteur Territoire est aussi consulté pour le PAFIO.
- Ce secteur n'est pas dans la PRAN 2024, mais peut-être dans la PRAN 2025.

- On ne peut pas repousser dans le temps indéfiniment, mais on devrait pouvoir s'arranger pour prolonger d'un an ou deux et ajuster notre planification.

« Il peut être difficile pour la MRC de faire le suivi auprès des différents ministères. Il serait pertinent de la tenir au courant. »

- On fera l'ajout à la fiche d'harmonisation.

« Ce pourrait-il qu'il y a des secteurs qui se retrouvent dans la planification? »

- Rien n'est autorisé. Un polygone se retrouve effectivement dans la PRAN 300, mais rien ne sera récolté; le tout sera corrigé.

Action : valider le retrait de la bande protectrice près du lac à Roy

La solution proposée par le ministère est celle préconisée par la Table; la MRC sera tenue au courant en amont de l'ajout du secteur à la PRAN, et une demande de prolongation de la MRC devra être faite au ministère au besoin.

[Accéder à la fiche d'harmonisation – Les lacs St-Louis](#)

#### Farm Lake

Steve Bujold présente la fiche d'harmonisation.

#### *Questions et commentaires*

« Est-ce que le chemin d'accès sera le même ou vous arriverez par en haut? »

- Ce n'est pas possible d'arriver par en haut. Pour pouvoir faire du transport de bois, ce serait vraiment difficile, très coûteux et à haut risque de sédimentation.
- Nous avons un projet avec les BGA pour les milieux enclavés. Le secteur tomberait éventuellement sous une protection.

« Qu'advient-il si ce projet n'aboutit pas? »

- Si on ne protège pas le secteur ou on ne l'exclut pas, on devra se réunir en TGIRT à nouveau.
- On souhaite que l'exercice ait au bout, le travail est en train de se faire. On met le secteur de côté pour l'instant et on utilisera les résultats du projet pour s'enligner pour la suite.
- Les conclusions de l'exercice seront partagées en TGIRT.
- Les secteurs qui sont considérés enclavés vont être ramenés en TGIRT; si ce secteur n'est pas considéré enclavé, il ne sera plus sur la glace.

La solution proposée par le ministère est celle préconisée par la Table.

[Accéder à la fiche d'harmonisation – Farm Lake](#)

#### **Harmonisation opérationnelle**

Deux préoccupations sont déplacées dans commentaires sans harmonisation. François Godin en montre les raisons.

ACJAS\_CR et CP

François Godin présente une solution d'harmonisation.

Proposition de se déplacer dans les périodes de sécheresse; il faudra de la latitude pour attendre que les conditions météorologiques se prêtent au déplacement.

*Questions et commentaires*

« La période de sécheresse est pendant la saison de pêche. »

- Si le secteur tombe en plan spécial, il y a un coût pour l'industrie de le laisser aller un an de plus (10 % à 30 % du secteur).

« Serait-il possible d'avoir une harmonisation pour les travaux hivernaux seulement? »

- L'idéal serait une harmonisation pour l'hiver, mais lorsqu'il fait très froid, et qu'il y a beaucoup de neige. Si on est serré dans le temps, il serait préférable que ce soit pendant un été très sec.
- L'idéal serait d'inclure le secteur dans l'exercice des secteurs enclavés.

« On voit d'emblée que le secteur n'est pas idéal pour aller chercher le bois. »

- Les bénéficiaires ne décident pas où ils vont. On ne peut pas simplement refuser de récolter un secteur.

La solution préconisée par la Table est que, si le secteur n'est pas retenu pour l'exercice des secteurs enclavés, il devra revenir en TGIRT afin d'être analysé pour la suite des choses.

REBOU\_CR

François Godin présente la mesure d'harmonisation.

Demande de restreindre le chantier entre le 20 juin et le 1<sup>er</sup> octobre, ou d'opérer de nuit. Le transport peut potentiellement s'effectuer de jour.

La solution proposée est celle préconisée par la Table.

ACJAS\_CR (Big Ouest)

François Godin présente la mesure d'harmonisation.

Demande de restreindre le chantier entre le 20 juin et le 1<sup>er</sup> octobre, ou d'opérer de nuit. Le transport peut potentiellement s'effectuer de jour. Le secteur plus éloigné de la rivière (4460) n'a pas à respecter ces contraintes.

La solution proposée est celle préconisée par la Table.

ACJAS\_CR (Sandy bar)

Pour les secteurs à plus de 500 m de la rivière, aucune contrainte. Pour les secteurs à moins de 500 m de la rivière, demande de restreindre le chantier entre le 20 juin et le 1<sup>er</sup> octobre, ou d'opérer de nuit.

La solution proposée est celle préconisée par la Table.

<p><b>6. Présentation du PAS</b></p>	<p>Marc André Delorme présente le plan d'aménagement spécial dans un contexte de tordeuse des bourgeons de l'épinette</p> <p><a href="#">Accéder à la présentation</a></p> <p><i>Questions et commentaires</i></p> <p>« Il faut dire que régionalement, dans un plan spécial, il y a possibilité de déroger au RADF. Toutefois, nous avons convenu de respecter les protocoles et règles établis à la TGIRT en ne sélectionnant que des SIP déjà consultés et harmonisés. »</p> <p>« J'imagine qu'il y aura encore de l'argent cette année? Sait-on quelles zones seront arrosés? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est la direction de la protection des forêts et la SOPFIM qui gère ça, mais oui probablement.</li> <li>• Les aires d'arrosage et le calendrier n'est pas établi. L'arrosage se fait toutefois au début de l'été (juin/juillet), alors que les larves mangent.</li> </ul>
<p><b>7. Varia</b></p>	<p><u>Chemins de débardage</u></p> <p>« Quand est-ce que les chemins de débardage seront discutés? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cet enjeu sera ramené lors d'une Table commune, et ajouté à l'ordre du jour du comité MHH.</li> <li>• Voir la <a href="#">fiche du commentaire stratégique</a></li> </ul> <p>« Les sentiers de débardage n'ont pas le choix d'être en ligne avec la bande. Serait-il possible d'agrandir les bandes de protection (p. ex., de 60 m à 100 m pour les rivières, et de 20 à 25-30 m pour les ruisseaux)? L'élargissement des bandes pourraient avoir un effet de rétention pour réduire le débit. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est possible de protéger plus, mais on doit avoir un consensus à la Table.</li> <li>• Il faut des recherches pour appuyer ces décisions, et des protections supplémentaires entraînent nécessairement une perte de possibilité forestière.</li> <li>• Lorsqu'on veut faire un ajout au RADF, il faut pouvoir le défendre, car les autres régions peuvent le voir d'un mauvais œil. Il faut que la région puisse vraiment défendre son point.</li> <li>• On a un VOIC présentement sur les AEC, qu'on applique actuellement. On peut regarder les autres options et les autres mesures possibles, mais il faut explorer et documenter.</li> <li>• Il existe un <a href="#">guide des saines pratiques forestières dans les pentes du Québec</a> qui balisent les coupes, qui donne certaines orientations qui pourraient aider à gérer des cas comme celui-ci.</li> <li>• Le colloque sur le saumon avait statué que les bandes de 20 m étaient amplement suffisantes (document accessible sur le site de la Table GIRT).</li> <li>• Chaque milieu humide a ses propres particularités; l'élargissement des bandes n'est pas toujours une solution, c'est pourquoi il est important d'aller chercher l'opinion d'experts sur le sujet avant de se prononcer.</li> </ul> <p>« Dans le RNI, basé sur une étude des années 80, on stipule que 5-6 m est suffisant pour que la sédimentation n'est pas de répercussions. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a pas seulement la sédimentation qui compte, mais aussi le réseau hydrique.</li> </ul>

	<p>« Une optique à long terme serait de regarder pour protéger les milieux humides et les réseaux hydriques de la sécheresse. On pourrait peut-être utiliser des séparateurs pour les têtes de ruisseaux permanents et intermittents pour garder l'humidité et aider le réseau hydrique. Est-ce que ce serait envisageable? »</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ce serait un débat à avoir en Table commune. On pourrait aussi en parler lors de l'atelier sur les changements climatiques.</li></ul>
<b>8. Fin de la rencontre</b>	La rencontre est levée à 15h16.

Tableau de l'ensemble des suivis de la TLGIRT 111-61

Mandats / suivis	Par	Provient de - Date de rencontre
Apporter en TGIRT Commune le questionnement concernant le point 29 de la GGE afin de favoriser les implantations-fermetures	TGIRT	TLGIRT 111-61 2023-12-07
Marc-André Delorme transmettra les photos sur l'état d'avancement de la défoliation dû à la TBE à Marc-André Bernard et à Éric Boudreau	MRNF	TLGIRT 111-61 2024-03-19
Valider le retrait de la bande protectrice près du lac à Roy	MRNF	TLGIRT 111-61 2024-03-20
Relancer les membres au sujet du projet de prises de données sur la mesure du débit de pointe.	TGIRT	TLGIRT 111-61 2024-03-19